



Délibération n°26/06/2025-39

du jeudi 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à 11 heures 10, le conseil d'administration, dûment convoqué le 6 et le 20 juin 2025, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Dominique AUGÉY.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Dominique AUGÉY, Frédérique DUMICHEL, Pierre VASARELY, Antoine BOLLASINA, Carlos CASTELEIRA
- Procurations : Sophie JOISSAINS (Dominique AUGÉY), Bruno CASSETTE (Frédérique DUMICHEL), Elsa ESPENEL (Carlos CASTELEIRA), Dimitri MOUDAR (Antoine BOLLASINA)
- Absents : Kayané BIANCO, Odile BONTHOUX, Françoise COURANJOU, Brigitte DEVESA, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Marc FERAUD, Arlette OLLIVIER, Fabienne VINCENTI, Philippe CHARRIN, Daniel GAGNON, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Florian GAITE

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 20 juin 2025, le conseil d'administration, à nouveau convoqué, peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Objet : Résidences et bourses du programme Miramar 2025-2026

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini

Considérant l'appel à candidature du programme Miramar 2025-2026

Partageant le constat de la difficulté pour les jeunes artistes à poser les bases d'un parcours professionnel à l'issue de leur formation en écoles d'art et la volonté de développer pour elles et eux des opportunités "tremplin", les École(s) du Sud ont imaginé la création d'un espace de circulation à l'échelle de la Méditerranée pouvant offrir à leurs alumni (diplômés DNSEP depuis moins de trois ans), des occasions de rencontres, de collaboration avec des professionnels et des artistes intervenant dans des territoires et des contextes très distincts.

Miramar est un réseau méditerranéen d'acteurs académiques, artistiques et culturels qui vise à soutenir le développement professionnel des jeunes artistes et travailleurs de l'art, et à créer des opportunités d'échanges culturels basés sur la solidarité, la réciprocité et l'hospitalité.

Le réseau a ainsi identifié des structures partenaires dans plusieurs pays du pourtour méditerranéen, l'Albanie, l'Espagne, l'Égypte, l'Italie et le Maroc, avec lesquelles des programmes de résidence (d'une durée d'un mois à un mois et demi) à destination des alumni du réseau sont développés depuis 2022.

57 rue Émile Tavan
Aix-en-Provence
04 65 40 05 00
contact@ecole-art-aix.fr
esaaix.fr



Le projet comporte également un volet visant à permettre un accueil réciproque de jeunes artistes des pays partenaires au sein de structures de la région Sud. Il se déclinera chaque année à travers une série d'appels à candidature à destination des jeunes artistes diplômés de la région Sud et des réseaux internationaux des lieux partenaires.

Cet accompagnement à la professionnalisation des jeunes artistes de différentes scènes méditerranéennes permet ainsi d'impulser de nouvelles dynamiques de coopération dans les champs de l'art et du design.

Le réseau Miramar a déjà mené les activités suivantes :

- 1^{ère} rencontre des partenaires et lancement du réseau aux Beaux-Arts de Marseille en avril 2022 avec l'adoption d'une déclaration d'intention
- Programmes de résidences Miramar 2022, 2023 et 2024 pour 7 à 9 alumni du réseau École(s) du Sud dans les lieux partenaires, avec le soutien financier de Culture Pro, de l'Institut Français du Maroc, de l'Institut Français de Tunisie, de l'Institut Français d'Algérie, et des structures artistiques partenaires du programme
- Restitution des résidences à Dos mares, à Marseille, en février 2023, 2024 et 2025
- Journée professionnelle et workshop initiés par le réseau Miramar à l'occasion de la 15^e édition de la Biennale des écoles d'art en Méditerranée, organisée par Institut national des Beaux-Arts de Tétouan en collaboration avec les Beaux-Arts de Marseille, et à laquelle l'ENSP Arles, l'ESAAix, Dos Mares, Beaux-Arts Solidarité Maroc et K-Gold Temporary Gallery ont participé au titre de MIRAMAR
- Résidences et séjours de formation réciproques organisés par le réseau Miramar en région Sud pour des artistes et curateurs émergents issus des pays partenaires – voir la liste (en cours d'actualisation) sur le site web de Miramar. En 2022, l'ESAAix a notamment reçu en résidence 2 bénéficiaires albanais et chypriote, financées dans le cadre du programme pilote I-Portunus Houses. En 2023, l'ESAAix a reçu en résidence 1 bénéficiaire égyptien, financé par Les École(s) du Sud, le Shelter Art Space et l'ESAAIX.

Dans le cadre du programme de résidence 2025 pour 9 alumni du réseau École(s) du Sud dans les lieux partenaires, le réseau Miramar s'appuie sur l'expertise de Dos Mares, qui propose aux lauréats des sessions collectives d'accompagnement en amont et au retour de leur résidence. Une session de préparation, articulée autour de rendez-vous collectifs et individuels est organisée avec les lauréats à Marseille en amont des résidences. Il s'agit d'un temps dédié au développement de pistes de travail en lien avec le projet de l'artiste, la structure d'accueil, le territoire et l'organisation du temps en immersion. Durant ces deux jours, les aspects administratifs, comptables et juridiques sont abordés, en portant une attention particulière au modèle économique à développer. La session se déroulera en juin 2025 dans les espaces de Dos Mares à Marseille.

Ce programme est cofinancé par l'Institut français du Maroc, l'Institut français de Tunisie, l'Institut Français d'Algérie, Les École(s) du Sud, Dos Mares, les écoles d'art partenaires et les structures artistiques et culturelles partenaires.

Le programme MIRAMAR prévoit pour cette édition 2025 des résidences des alumni :

- que chaque école verse au lauréat qui aura été sélectionné une bourse de soutien de 200 euros (deux-cent euros) par semaine, qui permettra de couvrir l'allocation de résidence et l'aide à la création ;
- que chaque école verse à DOS MARES la somme de 400 euros (quatre cent euros) pour les sessions d'accompagnement, de développement et de restitution des résidences ;
- que chaque école verse à la structure d'accueil partenaire une contribution aux frais de séjour, selon des montants spécifiques décidés avec chaque structure et l'Institut Français concerné selon les résidences
- et, optionnel mais recommandé, s'il y a lieu, la prise en charge du transport de l'alumni à Marseille pour les deux sessions de professionnalisation avec Dos Mares dans la limite de 200 euros (deux cent euros) au total

Il est prévu, en complément, que chaque Institut Français partenaire prenne en charge les frais de transport de l'alumni pour se rendre sur le lieu de résidence, verse un per diem à l'artiste pour ses frais de production et ses frais de séjour, et, le cas échéant, selon le contrat établi avec les structures concernées, verse à la structure d'accueil une aide à l'accompagnement et au mentorat des résidents sur place. Les structures d'accueil prennent en charge l'hébergement et l'accompagnement des artistes pendant la durée de leur résidence.

Une convention est signée entre l'artiste, l'Institut Français, le lieu de résidence, l'école et Dos Mares avant le début du programme.

A la suite de l'appel à manifestation d'intérêt 2025 adressé à tous les jeunes diplômés DNSEP des écoles d'art participant au programme Miramar (promotions 2024-2023-2022), neuf candidats ont été retenus pour des résidences qui se dérouleront entre septembre et décembre 2025.

Parmi les lauréats de l'appel à candidature 2025, VANESSA KINTZEL, diplômée de l'École supérieure d'art d'Aix-en-Provence, sera accueillie en résidence en octobre 2025 à la galerie EL BIROU, à Sousse en Tunisie, en partenariat avec l'Institut Français de Tunisie. Son projet intitulé "L'ombre des seuils, la lumière des strates" sera une recherche sensible sur les espaces visibles et souterrains de la ville, menée au moyen de collectes, de relevés et de captations (dessin, photo, fusain, peinture).

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- AUTORISE le versement d'une bourse de résidence Miramar de 200 euros par semaine, pour 4 semaines de résidence maximum, soit 800€ maximum, à Vanessa KINTZEL, par arrêté de la directrice
- AUTORISE le versement de la participation de 400€ à l'association Dos Mares pour les sessions de professionnalisation et de restitution qui se dérouleront à Marseille (sur facturation)
- AUTORISE le versement d'une participation aux frais de résidence de Vanessa KINTZEL à la galerie El Birou en Tunisie d'un montant de 400€ maximum (sur facturation) si cela est prévu dans le contrat de résidence



**ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART
D'AIX
EN
PROVENCE
FÉLIX CICCOLINI**

- AUTORISE le versement d'une aide aux transports de 200€ maximum à Vanessa KINTZEL, sur présentation des justificatifs, pour les frais de transport éventuels entre son domicile et Marseille et pour son hébergement à Marseille lors de sa participation aux deux sessions d'accompagnement organisées par Dos Mares à Marseille
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget, aux comptes 6188 – Autres frais divers, 6251 – Voyages, déplacements et missions et 65131 - Versement d'une bourse à un habitant pour financer la réalisation d'un projet de professionnalisation

Fait à Aix en Provence, le 26 juin 2025.

La Présidente du conseil d'administration,

Dominique AUGÉY

57 rue Émile Tavan
Aix-en-Provence
04 65 40 05 00
contact@ecole-art-aix.fr
esaaix.fr